

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de nouveaux chemins privés dans la commune de Chêne-Bougeries.

du 19 décembre 1953

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries, en séance du 27 novembre 1953 demandant au Conseil d'Etat d'approuver trois nouvelles dénominations de chemins privés;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

vu la lettre du service des archives d'Etat, en date du 10 décembre 1953, adressée au Département des travaux publics,

ARRÊTÉ :

De donner :

1.- le nom de chemin Louis Segond
au chemin privé (parcelle 10301) desservant le cimetière et la salle de gymnastique, en souvenir de Louis Segond (1810-1885), pasteur à Chêne (1840-1864), professeur à l'Académie et à l'Université (1872-1885), traducteur de la Bible;

2.- le nom de chemin Paul Seippel
au chemin privé (parcelle 3669) faisant communiquer le chemin de Fossard au chemin de la Paumière, en souvenir de Paul Seippel (1858-1926), professeur à l'École polytechnique fédérale (1895-1925), écrivain et critique littéraire;

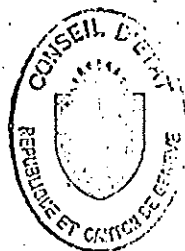
3.- le nom de chemin de Challandin
au chemin privé desservant le morcellement de la S.I. Carillon de St-Fierre à la route de Chêne, nom d'un lieu dit des anciens plans de la région.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.



A. Combel